

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE METZ

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE  
57036 METZ CEDEX 01  
TEL:03.87.56.75.75 à partir de 13 h 30

SOLOGEST

5 RUE PELLERIN  
B-P 240  
57106 THIONVILLE CEDEX

V/REF : ET/MH  
N/REF : 90 B 262 / A-2714

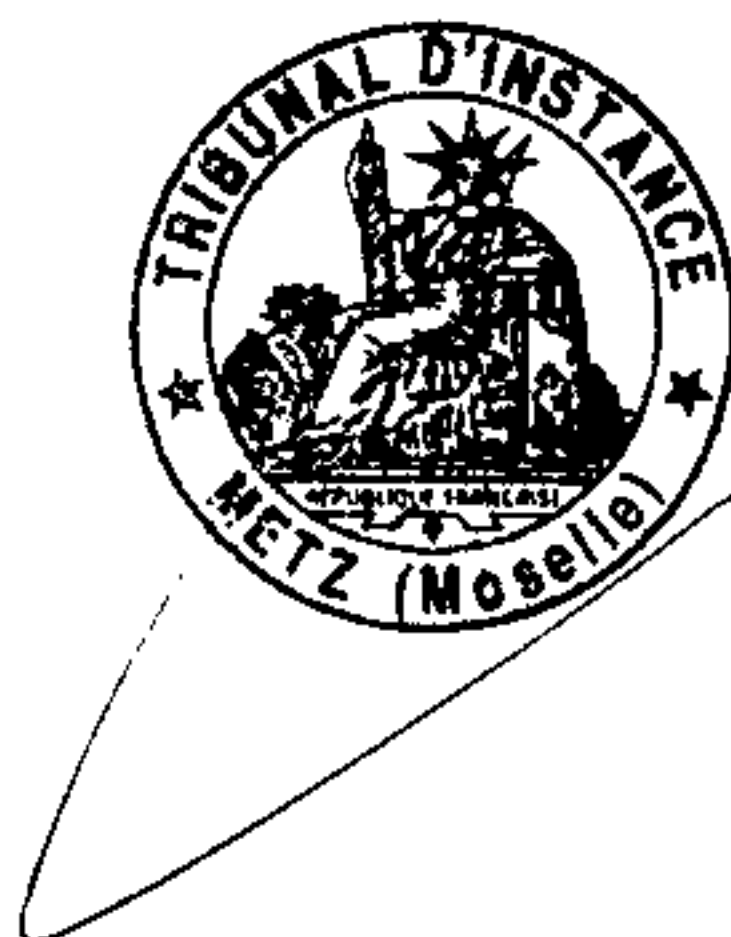
LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 16/10/97, SOUS LE NUMERO A-2714,

APPORT EN NATURE DES TITRES DES SCI PELLERIN ET LE VICKING A LA SA SOLOGEST

... CONCERNANT LA SOCIETE  
SOCIETE LORRAINE D'ORGANISATION ET DE GESTION COMPTABLE AUDIT  
ET CONSEIL  
SOCIETE ANONYME  
2 RUE AUGUSTE FRESNEL  
WTC TECHNOPOLE 2000  
57070 METZ

R.C.S METZ B 329 879 712 (90 B 262)

LE GREFFIER





**Georges PERRIER**  
**Diplômé de l'E S C LYON**  
**Expert - Comptable**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Inscrit près la Cour d'Appel**  
**de CHAMBERY**

**APPORT EN NATURE**

**DES TITRES**

**DES SCI PELLERIN ET LE VIKING**  
**A LA SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**



**APPORT EN NATURE DES TITRES  
DES SCI PELLERIN ET VIKING  
A LA SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Messieurs,

En application de la mission qui m'a été confiée par Monsieur Le Président du Tribunal de Grande Instance de METZ du 26 février 1997, sur la requête présentée conjointement par les associés de la SCI PELLERIN, de la SCI LE VIKING et de la SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL, je vous présente mon rapport sur l'évaluation des apports consentis à votre société par la SCI PELLERIN et par la SCI LE VIKING dans le cadre du projet d'augmentation de capital par apport en nature que vous m'avez soumis.

Cette opération est réalisée dans le cadre des dispositions des articles L80 alinéa 1°, L84, L86 et L193 de la loi du 24 juillet 1966, et des articles D64, D72 et D73 du décret du 23 mars 1967.

**EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE**

1°) La Société Civile Immobilière PELLERIN dont le siège social est Rue Pellerin à 57 MANOM est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le n° D343 872 677. Son capital est divisé en 100 parts de 10 F. Elle a pour objet « la propriété, l'administration et l'exploitation des biens immobiliers ou titres représentatifs qui seront apportés à la société au cours de la vie sociale, acquis par elle, ou pris par elle en location ».

2°) La Société Civile Immobilière LE VIKING, dont le siège social est Rue Pellerin à 57 MANOM est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THIONVILLE sous le n° D348 165 622. Son capital est divisé en 100 parts de 10 F. Elle a pour objet : « La propriété, l'administration et l'exploitation des biens immobiliers ou titres représentatifs qui seront apportés à la société au cours de la vie sociale, acquis par elle, ou pris par elle en location ».

3°) La Société SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL, dont le siège social est 10, La Tannerie, 57070 SAINT JULIEN LES METZ, exerce une activité d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.



Les associés des SCI PELLERIN et LE VIKING sont associés de la SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL.

Messieurs Roland WEYAND, Edouard THALGOTT et Gino DETTO, associés de la SCI PELLERIN, d'une part,

Messieurs Roland WEYAND, Edouard THALGOTT et Yves SONDAG, associés de la SCI LE VIKING, d'autre part,

ont formé le projet de faire l'apport des titres dont ils sont propriétaires à la SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL.

Cet apport sera rémunéré par l'émission d'actions nouvelles de la SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL.

Cette opération est réalisée afin de renforcer l'égalité entre les associés dans les opérations de nature immobilière réalisées par les sociétés PELLERIN et LE VIKING.

#### **DESCRIPTION - EVALUATION - REMUNERATION DES APPORTS**

Monsieur Roland WEYAND apporte

|                                                               |          |
|---------------------------------------------------------------|----------|
| - 54 parts de la SCI PELLERIN<br>pour une valeur d'apport de  | 648000 F |
| - 33 parts de la SCI LE VIKING<br>pour une valeur d'apport de | 82500 F  |

Monsieur Edouard THALGOTT apporte

|                                                               |          |
|---------------------------------------------------------------|----------|
| - 35 parts de la SCI PELLERIN<br>pour une valeur d'apport de  | 420000 F |
| - 33 parts de la SCI LE VIKING<br>pour une valeur d'apport de | 82500 F  |

Monsieur Gino DETTO apporte

|                                                              |          |
|--------------------------------------------------------------|----------|
| - 10 parts de la SCI PELLERIN<br>pour une valeur d'apport de | 120000 F |
|--------------------------------------------------------------|----------|

Monsieur Yves SONDAG apporte

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| - 33 parts de la SCI LE VIKING<br>pour une valeur d'apport de | 82500 F |
|---------------------------------------------------------------|---------|

---

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Valeur globale de l'apport | 1435500 F |
|----------------------------|-----------|

Les apporteurs ci-dessus mentionnés sont propriétaires de leurs parts pour les avoir achetées ou souscrites lors de la constitution de la société.



L'évaluation des parts a été faite en retenant une valeur moyenne des immeubles obtenue à partir de deux méthodes d'évaluation distinctes. De cette valeur a été déduit le passif de la société.

La valeur retenue pour les immeubles se rapproche des prix du marché.

En rémunération de ces apports, la SA SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL émettra 3505 actions nouvelles de 100 F réservées aux apporteurs.

Elle réalisera ainsi une augmentation de capital de 350500 F outre la création d'une prime d'apport de 1085000 F.

Ces actions nouvelles seront attribuées comme suit :

- à Monsieur Roland WEYAND
  - 1583 actions en rémunération de son apport des titres de la SCI PELLERIN
  - 201 actions en rémunération de son apport des titres de la SCI LE VIKING
- à Monsieur Edouard THALGOTT
  - 1026 actions en rémunération de son apport des titres de la SCI PELLERIN
  - 201 actions en rémunération de son apport des titres de la SCI LE VIKING
- à Monsieur Gino DETTO
  - 293 actions en rémunération de son apport des titres de la SCI PELLERIN
- à Monsieur Yves SONDAG
  - 201 actions en rémunération de son apport des titres de la SCI LE VIKING

Il n'a été stipulé aucun avantage particulier au profit de qui que ce soit.

### **VERIFICATIONS EFFECTUEES**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour

- vérifier la réalité des actifs apportés
- contrôler la valeur attribuée aux apports

J'ai en particulier vérifié les méthodes utilisées pour l'évaluation des parts des Sociétés PELLERIN et LE VIKING, ainsi que la valeur retenue pour l'émission des actions nouvelles.

### **CONCLUSION**

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à

UN MILLION QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE CINQ CENTS FRANCS  
(1435500,00 F)

Fait à CHAMBERY, le 4 octobre 1997

Georges PERRIER





DEPOSE AU GREFFE DU  
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ

sous n°

2714

Le

16 OCT. 1997

Le Greffier

